



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015

Envoyé en préfecture le 29/05/2015

Reçu en préfecture le 29/05/2015

Affiché le

04/06/2015 00416-20150521-C2015-069-DE

C2015-069

Communauté de Communes

L'an deux mil quinze, le 21 mai à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 13 mai s'est réuni à MISSIRIAC sous la présidence de Monsieur Alain LAUNAY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : PIQUET André, COLINEAUX Noël, GUEGAN Michel, GOUDELIN Josiane, HUIBAN Thierry, GABILLET Jean-Claude, Paul-Gilles CHEDALEUX, GICQUELLO Bruno, GUILLEMOT Christian, BLANCO-HERCELLIN Carole, LALY Jean-Yves, COURCHAY Christiane, LAUNAY Alain, BOURNIGAL Cécile, LERAT Odile, BERTHEVAS Gaëlle, BEY Jean-Marie, BRULE Daniel, BEDARD Dominique, MICHEL Isabelle, MAUGE Didier, LEVEAU Joël, JEFFROY Marie-Hervé, RIALLIN Jean-Claude, HERCOUET Jean, MARCHAL Alain, OLIVIER Céline, BOUSSICAUD Chantal, CLERO Céline, EMERAUD Robert.

ABSENTS/EXCUSES : COEFFEC Yves, BOCANDE Béatrice, GUE Thierry, BRULE Rémy, GEFFROY Nathalie

Pouvoirs : GUE Thierry donne pouvoir à LERAT Odile

BOCANDE Béatrice donne pouvoir à COLINEAUX Noël

BRULE Rémy donne pouvoir à MARCHAL Alain

GEFFROY Nathalie donne pouvoir à HUIBAN Thierry

SECRETAIRE DE SÉANCE : BERTHEVAS Gaëlle

Nombre de membres en exercice : 35 - Nombre de présents : 31 - Nombre de votants : 34

OBJET : Musée de la Résistance Bretonne - retrait de la partie litigieuse de la délibération C2014-120

Monsieur le Président rappelle que, suite à la prise de compétence « Musée de la Résistance Bretonne à Saint Marcel », la commune de Malestroit a engagé un recours contre la CCVOL, dénonçant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et plus particulièrement les 20 000 € que doit verser annuellement chacune des communes de Malestroit et Saint Marcel et ce, sans limite de durée.

Les négociations s'étant révélées, jusqu'ici, infructueuses et la commune de Malestroit maintenant son recours, Monsieur le Président propose, comme l'a décidé le Bureau Communautaire – lors de son instance du 23 avril 2015 – de soumettre au débat et au vote du Conseil Communautaire, le retrait de la partie litigieuse de sa délibération C2014-120, du 18 septembre 2014, à savoir sa décision : « d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « *Création, aménagement et gestion du Musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel* », estimant le montant des charges à 20 000 € pour la commune de Malestroit et 20 000 € pour la commune de Saint Marcel. »

Le Président précise que la décision de retrait engendrera une nouvelle réunion de la CLECT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (25 Pour, 9 abstentions),

DECIDE d'annuler (retrait) la partie litigieuse de la délibération C2014-120 du 18 septembre 2014 à savoir : « décide d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « *Création, aménagement, et gestion du musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel* », estimant le montant du transfert de charges à 20 000 € pour la commune de Malestroit et 20 000 € pour la commune de Saint Marcel » ;

PRECISE que cette décision de retrait engendrera une nouvelle réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour fixer les conditions du transfert de charges du Musée de la Résistance Bretonne situé à Saint Marcel.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Président,

Alain LAUNAY

